



ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

Thomson

Question écrite n° 41889

Texte de la question

M. Gilbert Biessy attire l'attention de M. le ministre de l'économie et des finances sur les inquiétudes qui se font jour parmi la population et les salariés, quant à l'avenir du groupe Thomson. La perspective d'une privatisation, telle que l'envisage le Gouvernement, fait peser la lourde menace d'un démantèlement obéissant à une politique de recentrage sur le métier. Le danger majeur serait celui d'un « éclatement du groupe par appartements », alors que ce sont précisément les synergies entre activités connexes qui ont fait du groupe Thomson un atout fondamental de notre industrie. D'ores et déjà, des firmes du Sud-Est asiatique se montrent intéressées par des rachats d'activité Thomson dans le « multimedia » qui serait sacrifiée, de même que l'activité « panneaux plasma couleur » dont chacun mesure l'extraordinaire marche qu'elle connaîtra dans l'avenir. Par ailleurs, l'optique « gestion de portefeuille » qui présiderait à la privatisation risquerait de négliger les activités d'avenir qui nécessitent d'importants investissements, au profit des activités rémunératrices permettant de donner une belle perspective de rentabilité aux futurs actionnaires. Les conséquences sociales de ces renoncements industriels s'avèreraient naturellement dramatiques à court terme comme à long terme. C'est pourquoi, devant ce danger majeur de la primauté d'une logique financière sur une logique industrielle, M. Biessy indique au ministre qu'il est plus opportun de maintenir le statut actuel de Thomson, tout en s'orientant vers une politique de coopération industrielle et d'investissements dans les activités d'avenir. Il lui demande de lui préciser ses intentions dans ce sens.

Texte de la réponse

L'objectif du Gouvernement est que la privatisation du groupe Thomson permette à cette entreprise de retrouver des marges de manœuvre stratégiques et financières comparables à celles de ses concurrents, notamment américains. Dans cette optique, le ministre de l'économie et des finances assure au parlementaire que l'État veillera à ce que soient réunies les conditions de la pérennité et du développement du potentiel industriel et technologique du groupe Thomson et du respect des intérêts de la défense nationale. Ce dernier aspect a d'ailleurs conduit le Gouvernement à instituer une action spécifique au capital de Thomson SA par décret en date du 2 août 1996. Bien évidemment, l'ensemble de la procédure sera menée selon les règles applicables aux opérations de privatisation qui prévoient en particulier l'intervention de la Commission de la privatisation et qui visent notamment à garantir le respect des intérêts patrimoniaux de l'État.

Données clés

Auteur : [M. Biessy Gilbert](#)

Circonscription : - COM

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 41889

Rubrique : Matériels électriques et électroniques

Ministère interrogé : économie et finances

Ministère attributaire : économie et finances

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 5 août 1996, page 4215

Réponse publiée le : 30 septembre 1996, page 5174